Didier Thirion

Confrère de l'Oratoire

Entré : 1784 Sorti

Né à Thionville (Moselle), le 17 février 1763

Mort à " ", le 18 janvier 1816

Député à la Convention

NOTES
BIO-BIBLIOGRAPHIQUES
E. Bonnardet

Voir :

Bégin : Biographie de la Moselle.

Robinet : Dict. de la Révolution : T. II, p. 783.

Robert et Cougny : Dict. des Parlementaires, Paris, Bourloton, 1899.

Hoefer : Nouvelle biogr. générale, Paris, Didot, 1866, T. 45, col. 201-202.

Quérard : la France littéraire, Paris, Didot, 1838, T. IX p. 438.

Feller et Weiss : Biographie universelle, Paris, 1850, T. VIII. p. 128-129.

Thirion Didier

né à Thionville (Moselle) 19 fév. 1763

s'empoisonne " " 18 janvier 1816

professeur à Béthune et Metz

député à la Convention

rentré dans l'enseignement après 18 brumaire

chaire de belles lettres à l'Ecole centrale de Sambre et Meuse

lycée de Mayence 1803

professeur de litt. latine à la faculté des lettres de Douai

Le Confrère Didier Thirion

M.M. 613, page 231, N° 915 =

Didier Thirion, né à Thionville, diocèse de Metz le 13 février 1763
reçu le 30 avril 1784
en 1787 à Béthune régent de 4e Sorti

M.M. 616, page 52, N 364 =

Le Confrère Didier Thirion, laïc
Né à Thionville, diocèse de Metz (Moselle) 17 février 1763
fils de Jean Thirion, marchand et Catherine Becker
humanités et philosophie à Metz
entré à Paris le 15, admis le 30 avril 1784
pas de pension, mais entretien

M.M. 617. p. 176. N 5057 =

Le Confrère Didier Thirion, laïc
Né à Thionville, diocèse de Metz le 17 février 1763
fils de Jean Thirion, marchand et Catherine Becker
humanités et philosophie à Metz
entré à Paris le 15, admis le 30 avril 1784. Pas de pension, mais entretien

Robinet = Dict. de la Révolution, t. II, p. 783 =

Didier Thirion, membre de la Convention pour la 2 circonscription de Bergerac
né à Thionville (Moselle) le 17 février 1763
mort à Thionville le 18 janvier 1816
secrétaire de la Convention
fut envoyé en mission en Vendée
après le coup d'état de brumaire, il obtint la chaire de belles lettres à l'Ecole centrale de Sambre et Meuse
Nommé le 20 juillet 1809 professeur de littérature latine à la Faculté des lettres de Douai.
A la convention il vota pour la mort du roi et défendit Marat le 26 février 1793.

Robert et Cougny = Dictionnaire des Parlementaires, Paris, Bourloton. 1899 =

Didier Thirion, membre de la Convention
né à Thionville (Moselle) le 17 février 1763,
mort à Thionville " le 18 janvier 1816,
entra dans la Congrégation de l'Oratoire et se consacra à l'enseignement.
Successivement professeur aux collèges de Béthune et de Metz, il embrassa avec ardeur la cause de la Révolution.
Nommé officier municipal, il est élu le 7 septembre 1792 député de la Moselle à la Convention, le 7e sur 8 à la pluralité des voix.
Il siégea à la Montagne, et, lors du procès du roi, se prononça pour la mort sans appel au peuple.
Au 2e appel nominal il répondit : « Si je croyais que les départements frontières fussent encore exposés aux invasions de l'ennemi, je serais le plus lâche des hommes, si j'éloignais la responsabilité de ma tête pour la faire tomber sur celle de mes commettants et

les exposer au double fléau de la guerre civile et de la guerre étrangère. Si la femme du malheureux Sauce, procureur de la commune de Varennes, a été lâchement massacrée par les lâches satellites de Léopold, parce que son mari avait eu l'audace d'arrêter le ci-devant roi fuyant, que pensez-vous qu'il arriverait si nos concitoyens votaient pour la mort du tyran? D'ailleurs, les districts de mon département sont allemands; avez-vous envoyé les pièces de la procédure traduites en allemand? Mes commettants n'ont donc pas les instructions nécessaires à ce sujet, ils ne sauraient juger sévèrement: ainsi, pour répondre à la confiance de mes commettants, qui m'ont chargé de juger et de condamner le tyran, je dis: Non."

Et, au 3e appel nominal: "Je n'ai ni père, ni fils à venger, mais cent mille de mes concitoyens. Je vote pour la mort."
Il prit parti contre les Girondins, défendit Marat, se prononça pour l'établissement du maximum, devint secrétaire de la Convention et fut envoyé en mission dans la Vendée. Il écrivit de Chartres au comité de salut public le 15 septembre 1793: "Les Chouans sont la plupart de bonnes gens, qui se battent comme des lions et qui annoncent qu'ils ont commencé la guerre avec des bâtons, mais qu'ils la finiront avec des canons." Il annonça à l'assemblée la défaite "des brigands" près de Laval, puis, ayant voulu s'immiscer dans les opérations militaires, fut rappelé sur le rapport de Couthon au bout de 2 mois. Cette circonstance l'éloigna de Robespierre, dans la journée du 8 thermidor. Thirion, qui avait présidé le club des Jacobins, parla contre les sociétés populaires et prit part aux mesures de réaction qui suivirent immédiatement la défaite des Robespierristes. Il refusa toutefois de suivre jusqu'au bout la majorité nouvelle et tenta de justifier Collot-d'Herbois lorsque celui-ci fut attaqué.

A l'époque des événements de prairial, il se mit du côté des émigrés et insurgés et accepta d'eux le titre et les fonctions de secrétaire. Arrêté, il bénéficia de l'amnistie du 4 brumaire an IV et n'appartint plus à d'autres assemblées.

Commissaire du Directoire près le tribunal de Bruges (1796) puis près l'administration centrale de la Moselle (juillet 1799) il rentra dans l'enseignement après le coup d'Etat de brumaire et obtint la chaire de belles-lettres à l'école centrale de Sambre et Meuse. Il passa en 1803 au lycée de Mayence, et le 20 juillet 1809 fut nommé professeur de littérature latine à la faculté des lettres de Douay. Atteint par la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides, il songea à passer en Amérique; mais, sur le point de partir, il s'empoisonna.

Quérard = La France littéraire, Paris, Didot, 1838, t. IX, p. 438 =

Thirion Didier, professeur de rhétorique à Metz à l'époque de la Révolution; depuis député de la Moselle à la convention nationale, commissaire du pouvoir exécutif près les tribunaux de Bruges, enfin professeur de littérature latine à l'académie de Douai, depuis le commencement du siècle jusqu'à la Restauration de 1814, mort à Metz sa ville natale (Non) en 1815 (Non)

— Opinion dans le Procès du roi, 1792, in 8

Hoefer = Nouvelle biog. générale, Paris, Didot, 1866, t. 45, col. 201-202 =

Didier Thirion, conventionnel, né le 17 février 1763 à Thionville, où il est mort en janvier 1816. Il était professeur de rhétorique à l'époque de la Révolution. Nommé officier municipal, puis représentant de la Moselle à la Convention (1792), il se fit bientôt remarquer parmi les plus ardents patriotes. Après avoir voté la mort du roi, sans appel au peuple, il demanda que la peine capitale fût désormais abolie, personne ne pouvant être aussi criminel que le tyran. Il défendit dans Marat la liberté des opinions (26 fév. 1793) demanda l'établissement du maximum (2 mai) et éleva un des premiers la voix contre les Girondins. "La contre révolution est ici, dit-il, en les désignant." Envoyé en mission dans la Vendée, au mois d'octobre, il voulut s'immiscer dans les opérations militaires et fut rappelé sur le rapport de Couthon deux mois plus tard. Dès lors, il se refroidit pour le parti de Robespierre, le desservit au club des Jacobins, dont il était devenu président, et, après un long silence à la Convention, fit rapporter, le 8 thermidor le décret d'impression de son discours. On l'entendit ensuite parler contre les comités et contre les sociétés populaires et il quitta les Jacobins; mais bientôt, par un nouveau changement de conduite, il blâma la marche réactionnaire de la Convention (29 X 1794) et défendit Collot d'Herbois. Lors des événements de prairial, il se mit du côté des envahisseurs de l'assemblée et accepta d'eux le titre et les fonctions de secrétaire. Arrêté et emprisonné, il profita de l'amnistie du 4 brumaire an IV et ne joua plus de rôle politique. Sous le directoire, il remplit les fonctions de commissaire près le tribunal de Bruges (1796) et près l'administration centrale de la Moselle (juillet 1799) Après le 18 brumaire il

rentra dans l'enseignement et obtint la chaire de belles-lettres à l'école centrale de Sambre et Meuse. Il les professa depuis 1803 au lycée de Mayence et depuis 1809 à la Faculté de Douai. Proscrit comme régicide par la loi du 12 janvier 1816, il forma le projet de passer en Amérique ; mais, avant de partir, il s'empoisonna. On a imprimé de lui : Opinion dans le procès du roi, Paris, 1792, in 8

Pérennès = Biographie universelle, Paris et Besançon, 1848, T. XII, p 87-88 =

Didier Thirion, député à la Convention nationale, naquit en Lorraine vers 1750 et était professeur de rhétorique à Metz à l'époque de la Révolution. Il en embrassa les principes avec chaleur et, en 1792, le département de la Moselle le nomma député à la Convention nationale. Thirion y montra contre le malheureux Louis XVI un acharnement qui tenait du délire ; il vota la mort sans appel et sans sursis, en demandant que cette peine fut abolie, « parceque personne ne peut être aussi criminel que le tyran. » Lié avec les Jacobins, et notamment avec Marat, il le défendit le 26 février 1793 ; il provoqua ensuite la loi du maximum, comme un moyen de mettre un frein à l'avarice des accapareurs. Thirion se déclara en faveur de Robespierre et contre les Girondins ; et, tant que le premier domina à la commune et à la Convention, il fut un de ses plus zélés défenseurs. On l'entendit ensuite faire l'éloge de Rossignol, mis en arrestation par Biron ; et dans les clubs des Jacobins, qu'il fréquentait assidûment, il y attaqua toutes les factions ennemies ou émules de Robespierre. Quand il vit la Montagne poursuivie par l'indignation de tous les partis, il changea de langage, s'éloigna des Jacobins, parla contre eux et contre les sociétés populaires. Il ne tarda cependant pas à revenir à ses premières opinions ; et, dès le 29 X 1794, il se plaignit de la marche rétrograde que prenait la Convention. Il paraît qu'il eut part à l'insurrection du 1 prairial ; dans cette journée, il occupait le fauteuil comme secrétaire. Mis en arrestation, il recouvra sa liberté lors de l'amnistie par laquelle l'assemblée termina ses travaux.

Thirion obtint alors la place de commissaire du pouvoir exécutif près les tribunaux de Bruges. Il fut ensuite et successivement professeur de littérature à Namur puis à Douai et il y resta jusqu'en 1814. Lors du retour de Bonaparte à Paris, il revint dans cette capitale, mais il ne joua aucun rôle important sur la scène politique, quoiqu'on le vît de nouveau lié avec ses anciens confrères les jacobins. Il disparut à la seconde restauration et mourut à Metz en 1816.